

« FAVORISER LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE PAR LE TRAVAIL DÉCENT »

**Déclaration syndicale
lors de la rencontre des
dirigeants de l'ASEM VIII
(4-5 octobre 2010, Bruxelles, Belgique)**

**et de la
3^{ème} réunion des ministres du travail et de l'emploi de
l'ASEM
(12-14 décembre 2010, Leyde, Pays-Bas)**

Introduction

1. Le monde est à la croisée des chemins, en équilibre entre une récession et une relance, selon le chemin que les gouvernements emprunteront par la suite. Les dirigeants de l'ASEM doivent décider d'opter pour le bon chemin et soutenir une relance budgétaire constante plutôt qu'une contraction économique prématurée; une réglementation accrue du secteur financier et une taxe sur les transactions financières efficace, et non un retour au libéralisme économique du 'laissez faire'; et des mesures radicales visant à promouvoir la création d'emplois décents et à atteindre les objectifs de développement du millénaire, et non un marché du travail déréglementé qui favorise la vulnérabilité et l'exploitation.
2. La première réunion des ministres du travail et de l'emploi de l'ASEM, qui s'est tenue à Potsdam en 2006, a été une étape décisive dans les 10 ans de l'histoire de l'ASEM. Déjà à l'époque, soit deux ans avant l'éclatement de la crise financière, les ministres du travail de l'ASEM reconnaissaient la nécessité de partager plus équitablement les bénéfices de la mondialisation. Ils reconnaissaient que la construction de sociétés soucieuses de n'exclure personne ne peut être laissée aux seules forces du marché mais exige une gouvernance active. Les ministres de l'ASEM ont reconnu que les politiques d'emploi et sociales visant à offrir à tous un travail décent, la mise en application des droits des travailleurs et la cohésion sociale sont autant d'éléments essentiels pour maximiser les bénéfices de la mondialisation et les étendre à tous.
3. La seconde réunion des ministres du travail et de l'emploi de l'ASEM, qui s'est tenue à Bali en 2008, a mis en évidence le besoin d'une croissance équitable et d'une justice sociale. Les ministres ont conclu qu'il faudrait élaborer des politiques en consultation avec les partenaires sociaux afin d'offrir à tous des emplois décents, et ils ont ordonné l'adoption d'un programme de coopération entre l'Europe et l'Asie, destiné à échanger

et à diffuser largement les bonnes pratiques et l'expertise dans le domaine du travail et de l'emploi.

4. Les syndicats en Asie et en Europe accueillent avec satisfaction et souscrivent aux conclusions des deux réunions des ministres du travail et de l'emploi. Ils demandent instamment aux dirigeants de l'ASEM de défendre ces conclusions et de leur assurer un véritable suivi aux niveaux national, régional et international. De plus, les syndicats de l'ASEM saluent chaleureusement les échanges qui ont eu lieu pendant les deux forums des partenaires sociaux de l'ASEM, le plus récent ayant été organisé par la Commission européenne à Bruxelles le 29 mars 2010. Nous sommes convaincus que ces forums contribuent de manière significative au potentiel qu'un véritable dialogue au sein de l'ASEM signifie pour les questions relatives au travail et à l'emploi.
5. Les syndicats de l'ASEM croient que la troisième réunion des ministres du travail et de l'emploi de l'ASEM (Leyde, Pays-Bas, 12-14 décembre 2010) offre aux ministres de l'ASEM une opportunité capitale de discuter de la manière de renforcer les mesures actives en faveur de l'emploi, la protection sociale et les filets de sécurité, pour venir en aide aux millions de nouveaux chômeurs et créer les emplois décents dont nous avons besoin d'urgence.
6. Dans cet objectif, la rencontre 2010 des dirigeants de l'ASEM, qui se tiendra à Bruxelles, Belgique, les 4 et 5 octobre, doit pleinement tenir compte des recommandations mises en exergue dans la présente déclaration syndicale. Nous demandons instamment aux dirigeants de l'ASEM de donner à la troisième réunion des ministres du travail et de l'emploi un mandat ferme pour s'attaquer efficacement à la situation économique et sociale désastreuse et proposer des tâches communes pouvant contribuer à remédier à la crise de l'emploi actuelle au sein de l'ASEM.

I – Redessiner le système économique mondial et remédier aux effets de la crise

7. La crise financière de 2008 a rapidement évolué vers une crise de l'emploi qui a remis en question la viabilité du modèle économique actuel. Les crises financières passées montrent que les marchés de l'emploi restent à la traîne quand l'économie se redresse et qu'il est très difficile d'inverser des augmentations massives du chômage. L'augmentation et la persistance du chômage, ainsi que le risque de parvenir à une relance restreinte et dépourvue d'emplois, ont toutes les chances de provoquer une nouvelle marginalisation de certains groupes de la population, comme les jeunes, les femmes et autres travailleurs vulnérables. Souvent sans défense, ces travailleurs sont particulièrement exposés aux effets négatifs du ralentissement économique, en raison du chômage et d'une précarité croissante de l'emploi. Dans de nombreux pays, et en particulier dans le monde en développement, ces effets se combinent avec un manque de filets de sécurité adéquats ou de protection sociale, avec comme conséquence qu'un nombre croissant de gens se retrouve dans la pauvreté.
8. De nombreux gouvernements de l'ASEM ont pris des mesures pour lutter contre les effets immédiats de la crise, notamment par des programmes de relance budgétaire et d'autres politiques contracycliques qui ont eu un certain impact positif sur la situation de l'emploi, bien qu'elles aient été insuffisantes jusqu'à présent. Plutôt que d'y mettre un terme prématurément, il convient d'étendre ces mesures et de les axer davantage sur la création d'emplois.

9. Bien que les déficits des finances publiques doivent être viables à long terme, les gouvernements de l'ASEM devraient y parvenir en adoptant des réformes fiscales progressives pour que le poids de l'adaptation pèse sur ceux qui ont bénéficié de la mondialisation. Pour augmenter leurs ressources, les gouvernements de l'ASEM doivent à nouveau régler le système financier mondial pour qu'il soutienne l'économie réelle au lieu de la saper et prendre des mesures énergiques à l'égard de l'évasion fiscale et des paradis fiscaux. Les syndicats de l'ASEM croient qu'une nouvelle réglementation devrait inclure une taxe mondiale sur les transactions financières qui permettrait, entre autres, d'utiliser le capital à des fins productives et non spéculatives et de mettre de l'argent frais à la disposition de la relance, de l'environnement et du développement.
10. Les gouvernements de l'ASEM devraient mettre en œuvre un modèle de développement économique plus équitable, socialement plus juste et écologiquement viable.

Proposition d'un projet de coopération de l'ASEM :

- ***L'ASEM devrait adopter un projet visant à examiner et à évaluer les meilleurs moyens de mettre en place un modèle de croissance économique équitable, apte à créer des emplois décentés et à favoriser l'intégration plutôt que la cupidité et qu'une instabilité financière contre-productive. Un tel projet exige que l'on se penche sur les avantages de systèmes fiscaux progressistes et sur le recours à une taxe sur les transactions financières permettant de promouvoir des mesures durables, favorables à l'emploi et au développement.***

II – Faire progresser le pacte mondial pour l'emploi de l'OIT dans la région de l'ASEM

11. Déjà avant la crise, la mondialisation avait contribué à un processus de réduction de la taille des entreprises, qui avait entraîné une augmentation des licenciements collectifs et des pertes d'emplois permanents. La mondialisation a aussi eu un impact sur la qualité de l'emploi : la délocalisation incessante des entreprises vers des pays où les coûts salariaux sont plus bas a favorisé un nivellement vers le bas de la protection sociale et environnementale parmi les gouvernements qui cherchent des investissements étrangers. La flexibilité accrue des marchés du travail mondiaux, caractérisée par un nombre croissant de formes d'emploi atypiques, a plongé des millions de travailleurs dans une situation professionnelle précaire et incertaine, en particulier dans les zones franches industrielles, ce qui a abouti à une augmentation des relations économiques informelles.
12. Un élément extrêmement préoccupant est le niveau élevé de chômage ou de sous-emploi chez les jeunes des deux régions, les jeunes Européens étant généralement deux fois plus susceptibles de chômer que les adultes, et les jeunes de nombreux pays asiatiques étant quatre fois plus susceptibles de chômer que d'autres adultes. En Asie comme en Europe, la situation de l'emploi des femmes reste de loin inférieure à celle des hommes. Ce qui se manifeste par le problème permanent du salaire des femmes, qui est inférieur pour un travail de même valeur, par de moins bonnes perspectives de

carrière pour de nombreuses femmes, et par une concentration générale des femmes dans des emplois mal payés, informels ou précaires.

13. La création et la promotion d'emplois décents doivent devenir un objectif politique en soi, tant au niveau national que mondial. Ce qui exige des politiques économiques et sociales actives, pilotées par le gouvernement, axées sur la création d'emplois productifs, assortis de bons salaires, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Ces idées sont au cœur de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation (2008), du Pacte mondial de l'OIT pour l'emploi (2009), de la Décennie du travail décent en Asie, lancée lors de la 14^{ème} rencontre régionale asiatique de l'OIT en 2006, et de la communication de la Commission européenne « Promouvoir un travail décent pour tous », qui date de 2006.
14. Les gouvernements de l'ASEM doivent créer des systèmes de protection sociale ou améliorer les systèmes existants et prendre des mesures pour promouvoir le développement de la main-d'œuvre par des programmes de renforcement des compétences. La participation des partenaires sociaux dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale et de formation professionnelle est essentielle, étant donné qu'elle accroît l'appropriation, améliore les résultats et permet de mieux coordonner la mise en œuvre.
15. La ratification de la convention n° 102 de l'OIT sur la protection sociale devrait considérablement aider les pays de l'ASEM désireux d'étendre la sécurité sociale. Cependant, peu de pays de la région de l'ASEM ont ratifié la convention n° 102 à ce jour. Les syndicats demandent instamment aux pays de l'ASEM qui ne l'ont pas encore fait de signer la convention n° 102.

Propositions de projets de coopération de l'ASEM :

- ***Compte tenu de la gravité de la crise économique et se référant aux engagements communs des pays européens et asiatiques de créer des emplois décents par le biais du Pacte mondial pour l'emploi, les syndicats proposent la mise en place d'un projet de coopération de l'ASEM sur le travail décent, avec la pleine participation des partenaires sociaux et de l'OIT. L'ASEM devrait encourager la création de programmes nationaux en faveur d'un travail décent, basés sur le Pacte mondial pour l'emploi, faciliter l'échange d'informations et d'expertise et définir de bonnes pratiques entre les pays membres. Il convient d'accorder une attention particulière à la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes.***
- ***Il est nécessaire de renforcer la protection sociale. En s'appuyant sur le projet existant, adopté lors de la deuxième réunion des ministres de l'emploi et du travail et piloté par la France, l'ASEM devrait participer à ce processus en encourageant les gouvernements et les partenaires sociaux à définir des stratégies pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de sécurité sociale garantissant une couverture universelle, en utilisant pleinement l'expertise de l'OIT. Un point essentiel de tout projet de coopération doit être de veiller à ce que les travailleurs***

atypiques et informels, et surtout les jeunes et les femmes, aient accès à une protection sociale.

III – Créer un Forum Asie-Europe pour l'emploi afin de placer le dialogue social au centre des initiatives de l'ASEM sur les questions liées au travail et à l'emploi

16. Le tripartisme et le dialogue social sont les éléments indispensables d'une bonne gouvernance tant au plan national qu'international. Des politiques formulées et mises en œuvre en coopération avec les partenaires sociaux favorisent la paix sociale et la stabilité sociale, et sont susceptibles de favoriser le progrès économique et social. En revanche, exclure les travailleurs de la prise de décisions favorise le conflit social, en particulier en période de crise économique et d'austérité fiscale.
17. C'est pourquoi les syndicats d'Europe et d'Asie demandent instamment aux dirigeants de l'ASEM d'accorder aux syndicats un statut consultatif formel en créant un Forum Asie-Europe pour l'emploi, comparable aux structures du Forum Asie-Europe pour les entreprises. Nous espérons approfondir notre engagement dans le processus de l'ASEM en participant directement et dans un avenir proche, à des projets de coopération spécifiques à l'ASEM.

Proposition d'un projet de coopération de l'ASEM :

- *Se référant au résultat du deuxième forum des partenaires sociaux qui s'est tenu en mars 2010 et à ce qui avait été convenu en principe à la deuxième réunion des ministres de l'emploi et du travail en 2008, les syndicats proposent la mise en œuvre d'un projet ASEM destiné à renforcer le dialogue et la coopération sur les questions relatives au travail et à l'emploi. Et ce, en créant un Forum Asie-Europe pour l'emploi et en organisant régulièrement des réunions entre les ministres du travail et de l'emploi de l'ASEM et les partenaires sociaux de l'ASEM.*

IV – Prendre des mesures à l'égard de la crise climatique grâce à des emplois verts et décents et une transition équitable.

18. Le changement climatique affecte déjà la vie de millions de gens dans le monde et l'impact sur la dégradation de l'environnement s'amplifiera dans les prochaines années. Les pays pauvres sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique étant donné qu'ils n'ont pas la capacité de se préparer et de réagir aux catastrophes naturelles ni de prendre des mesures efficaces pour protéger leurs populations contre des tendances à long terme telles que la dégradation du sol, la désertification et le réchauffement planétaire.
19. Lutter contre le changement climatique est capital pour les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la communauté internationale. Ces efforts internationaux pour réagir au changement climatique auront certainement des effets sur l'emploi et le lieu de travail. Bien que cruciales, les mesures prises pour combattre le changement climatique, en particulier celles visant à réduire les gaz à effet de serre,

exigeront des changements dans le monde du travail. Parallèlement, le passage à une économie à faibles émissions de carbone pourrait créer des opportunités à la fois dans les pays développés et en développement à condition que les bonnes politiques soient mises en place.

20. Les syndicats de l'ASEM croient que des objectifs ambitieux d'atténuation du changement climatique dans les pays développés (entre 25 et 40% de réductions par rapport à 1990) et des mesures vigoureuses dans les pays en développement sont fondamentaux pour garantir une viabilité environnementale et sociale. Une transformation aussi profonde de l'économie ne peut dépendre exclusivement du marché. Il convient de mettre en place des stratégies de 'transition équitable'. Dans le cadre des négociations de la CCNUCC et en coopération avec l'OIT et les partenaires sociaux, les gouvernements de l'ASEM, devraient encourager des programmes d'investissement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre dont les effets sont bénéfiques pour l'environnement, notamment l'efficacité énergétique, la recherche et le développement dans les technologies et processus écologiques, l'innovation et les politiques industrielles durables. Les gouvernements devraient mettre en place des systèmes de protection sociale et des programmes de renforcement des compétences adaptés pour garantir un résultat équitable et aider les communautés vulnérables dans le processus de transformation.
21. Il est essentiel de maximiser les opportunités de créer des emplois verts et décents et de rendre les emplois traditionnels plus viables sur le plan social et environnemental. Un consensus global entre gouvernements, entreprises et travailleurs doit être atteint pour garantir une transition équitable vers une nouvelle économie. Les travailleurs doivent être impliqués dans un dialogue social à tous les niveaux, depuis les discussions à propos des politiques industrielles nationales et régionales jusqu'aux discussions très spécifiques sur les technologies qu'il est nécessaire d'acquérir ou qui nécessitent une recherche, sur les connaissances et les compétences indispensables pour mettre en œuvre ces stratégies et sur la formation et l'éducation nécessaires pour disposer de travailleurs avertis et qualifiés.
22. Les pays en développement n'ont pas la technologie ou les ressources nécessaires pour prendre des mesures d'atténuation du changement climatique et s'adapter au nouvel environnement alors que des événements environnementaux, même de faible ampleur, peuvent provoquer un stress énorme chez leurs travailleurs et dans leurs économies. Il est donc important que les pays industrialisés apportent une aide technique et financière, basée sur des responsabilités communes mais différenciées et sur les capacités respectives, afin d'améliorer les instruments politiques et les capacités des pays pauvres à réagir au changement climatique. Pour ce faire, les syndicats de l'ASEM sont favorables à l'utilisation de fonds publics supplémentaires et à l'introduction de sources de financement innovantes, et notamment d'une taxe sur les transactions financières, ce qui permettra d'atteindre les objectifs de développement et d'honorer les engagements climatiques/financiers des pays industrialisés.
23. Les gouvernements de l'ASEM devraient respecter le mandat de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et consacrer d'importants investissements à l'élaboration de politiques industrielles viables à long terme et au développement et au déploiement de nouvelles technologies permettant de réduire les émissions. Ce faisant, il est crucial que les gouvernements de l'ASEM investissent dans les compétences et la formation 'vertes' des travailleurs actuels et futurs. Ce qui

permettra d'exploiter efficacement les technologies d'économie d'énergie, d'adapter la technologie actuelle aux normes environnementales et de restructurer les chaînes de production, d'approvisionnement et de distribution de manière écologiquement viable.

Propositions de projets de coopération de l'ASEM :

- *Se référant aux engagements de la Déclaration sur le développement durable de l'ASEM VII, aux résultats de la 3^{ème} réunion des ministres de l'environnement de l'ASEM et à l'adoption par la 2^{ème} conférence des ministres du travail et de l'emploi du concept de l'OIT relatif aux emplois verts, les syndicats proposent le lancement d'un projet ASEM qui instaurera un dialogue social tripartite, dans le but d'évaluer et de faire face à l'impact du changement climatique sur l'emploi, de décider de nouveaux programmes d'investissement favorables à l'environnement et de nouvelles politiques industrielles au niveau national et régional, et de déterminer les technologies, les compétences et la formation nécessaires pour assurer une transition équitable vers une économie à faibles émissions de carbone et à l'épreuve du changement climatique.*
- *Il convient de lancer un projet ASEM visant à faciliter l'échange de bonnes pratiques sur le lieu de travail en ce qui concerne la réduction des gaz à effets de serre, la promotion des économies d'énergie, la réduction et le recyclage des déchets, et l'adaptation des entreprises au changement climatique dans les régions vulnérables.*

V – Relever le défi mondial de la formation et de l'employabilité pour tous

24. Une employabilité et une productivité accrues des travailleurs sont les éléments d'une véritable réponse aux défis que pose la crise en matière d'emploi. Elles doivent se fonder sur le dialogue social tripartite solide que la Discussion générale de l'OIT de 2008 sur les « *compétences pour une meilleure productivité, une croissance et un développement de l'emploi* » avait mis en évidence. Grâce au dialogue social, les partenaires sociaux peuvent se prononcer sur des politiques de développement des capacités et des mesures d'apprentissage tout au long de la vie et y contribuer.
25. Un autre point tout aussi important est la nécessité de développer les compétences tout au long des chaînes de valeur mondiales. À cet égard, la Discussion générale de l'OIT de 2008 avait souligné l'importance, pour les sociétés multinationales, d'adopter des pratiques d'approvisionnement responsables et avait exigé qu'elles œuvrent, avec leurs sous-traitants ou leurs fournisseurs de services, au soutien du travail décent et qu'elles créent des opportunités de formation et de mise à niveau des compétences dans la chaîne d'approvisionnement.
26. Parallèlement, les défis posés par la crise climatique que nous avons exposés ci-dessus nécessitent des investissements pour transformer le capital humain et conférer aux travailleurs les nouvelles compétences et connaissances qui leur permettront d'exploiter efficacement les technologies vertes et de favoriser les économies d'énergie sur le lieu de travail. Pour que cela devienne une réalité, les partenaires sociaux doivent être impliqués dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de

développement des compétences et dans de nouvelles politiques industrielles afin de parvenir à une économie plus verte.

27. L'ASEM devrait inscrire à l'ordre du jour la reconnaissance des compétences et des qualifications des normes professionnelles et des certificats d'enseignement et de formation professionnels (EFP) pour harmoniser les normes et les qualifications et permettre aux compétences des travailleurs migrants d'être correctement reconnues et rémunérées.
28. Enfin, il est important de souligner que la formation des travailleurs dans le domaine de la santé et de la sécurité revêt une importance capitale. Chaque année, quelque 2,2 millions de gens meurent au travail ou à cause du travail. Une formation adéquate sur la santé et la sécurité au travail, combinée à des pratiques de management responsables, joue un rôle crucial dans la réduction du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Propositions de projets de coopération de l'ASEM :

- ***Un renforcement du dialogue social tripartite sur la formation et l'employabilité est nécessaire. Le projet de l'ASEM en matière de formation professionnelle, lancé lors de la 2^{ème} réunion des ministres du travail et de l'emploi et piloté par les Philippines, nécessite une mise en œuvre active en encourageant les gouvernements et les partenaires sociaux à définir, au niveau national, des stratégies d'employabilité et d'apprentissage tout au long de la vie et en se concentrant également sur la création d'emplois verts. L'ASEM devrait faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur ces questions entre les pays membres.***
- ***Le projet ASEM mentionné ci-dessus devrait en outre reconnaître les divergences de compétences et d'aptitudes de la main-d'œuvre et formuler des recommandations pour promouvoir des exigences de qualification cohérentes entre les pays.***
- ***Un projet ASEM visant à faciliter le passage de l'enseignement à la vie professionnelle contribuerait à répondre aux difficultés particulières que rencontrent les jeunes travailleurs. L'ASEM devrait encourager les échanges d'informations et diffuser les bonnes pratiques en ce qui concerne les politiques d'emploi des jeunes.***
- ***Le projet de l'ASEM sur la sécurité et la santé au travail, lancé lors de la deuxième réunion des ministres de l'emploi et du travail et piloté par l'Indonésie et Singapour, nécessite une mise en œuvre tripartite active qui permettra l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité et de la santé en ayant recours à l'expertise de l'OIT.***

VI – Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

29. L'un des effets majeurs de la mondialisation a été de réduire le rôle de l'État tout en élargissant la sphère d'influence du secteur privé. Cependant, les initiatives de

responsabilité sociale des entreprises (RSE) ne sont pas un substitut à des cadres sociaux ou environnementaux réglementés de façon adéquate par les gouvernements, et la promotion de la RSE est une réponse politique inappropriée aux déficits de gouvernance au niveau national et international auxquels il est urgent de remédier.

30. Les entreprises ne doivent pas lancer des initiatives de RSE pour redéfinir ou réinterpréter des attentes déjà établies concernant les responsabilités sociales des entreprises. Les deux instruments internationaux les plus qualifiés pour formuler des ensembles d'attentes en matière de comportement responsable sont la Déclaration tripartite de l'OIT sur les principes concernant les entreprises multinationales et la politique sociale et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces deux instruments fournissent une base qui permet d'évaluer la pertinence des initiatives de RSE. En ce qui concerne les pratiques de travail, les initiatives de RSE devraient porter sur l'application des normes de travail établies et respecter la souveraineté du droit. Toutes les initiatives de RSE prises par l'ASEM dans le domaine du travail doivent impliquer un véritable dialogue avec les représentants des travailleurs et être liées à la promotion d'un dialogue social à moyen terme.

Proposition d'un projet de coopération de l'ASEM :

- ***En ce qui concerne les pratiques de travail, les gouvernements doivent donner la priorité à l'élaboration et au respect d'une législation sur le travail basée sur des normes de travail internationales. Le projet de RSE de l'ASEM, lancé lors de la deuxième réunion des ministres de l'emploi et du travail et piloté par l'Allemagne, devrait encourager le respect de la déclaration de l'OIT concernant les multinationales et des principes directeurs de l'OCDE, la participation des représentants des travailleurs et le respect total de la liberté d'association et de négociations collectives. Il devrait promouvoir le travail décent dans des secteurs clés tout au long des chaînes de valeur en tenant compte de pratiques de travail basées sur l'application des normes de travail, sur le respect de la souveraineté du droit et du dialogue social, sur le recours à l'expertise de l'OIT et sur l'implication des syndicats.***

VII - Respect des droits humains fondamentaux et des autres droits des travailleurs en Birmanie

31. Le mouvement syndical international ainsi que de nombreux gouvernements de l'ASEM ont dénoncé, au niveau de l'OIT et des Nations Unies, les violations généralisées et systématiques des droits humains et des libertés, commises par le régime militaire de Birmanie. La junte n'a pas respecté les recommandations de la commission d'enquête de l'OIT visant à éliminer le travail forcé. En outre, les élections de novembre 2010 en Birmanie reposent sur un simulacre de constitution et une législation électorale inacceptable, et elles ont toutes les chances de perpétuer la dictature militaire, la violation des droits humains, le travail forcé et l'interdiction de la liberté politique et syndicale, en garantissant à la junte militaire l'impunité pour ses crimes contre l'humanité.

32. Les dirigeants de l'ASEM ne peuvent rester insensibles à la situation du peuple birman. Ils doivent soutenir la libération immédiate et inconditionnelle de Aung San Suu Kyi et de tous les autres prisonniers politiques et la protection de leur droit à prendre part et à se présenter aux élections ; la fin de toutes les attaques contre les communautés ethniques et les militants démocratiques ; le lancement immédiat d'un véritable dialogue soucieux de n'exclure personne entre la junte, l'opposition démocratique et les nationalités ethniques ; et une réforme constitutionnelle. Il convient que L'ASEM soutienne la demande du rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains en Birmanie, Tomás Ojea Quintana, de désigner une commission d'enquête des Nations Unies sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés par la junte en Birmanie. Compte tenu des attaques incessantes à l'encontre de la population civile, des nationalités ethniques et des organisations démocratiques, la rencontre des dirigeants de l'ASEM devrait insister auprès du conseil de sécurité de l'ONU pour qu'il approuve un embargo total sur les armes en Birmanie et pour qu'il soutienne toute action appropriée au sein du conseil de sécurité de l'ONU, de l'OIT et de la Cour internationale de Justice. Enfin, conformément aux décisions de l'OIT et notamment la résolution de celle-ci sur la Birmanie datant de 2000, des sanctions doivent être appliquées par toutes les parties afin d'obliger la junte militaire illégitime à rétablir la souveraineté du droit et à respecter les droits humains et du travail fondamentaux. Si le dialogue n'aboutit pas à des résultats tangibles, les syndicats des pays de l'ASEM exhortent toutes les entreprises étrangères, les institutions régionales et les banques opérant en Birmanie ou avec elle à mettre fin à leurs activités et à mettre un terme à toutes les relations commerciales, directes et indirectes, avec la Birmanie.

VIII – Aide urgente à la population du Pakistan

33. Compte tenu de la terrible souffrance provoquée par les inondations au Pakistan, les syndicats demandent aux membres de l'ASEM de témoigner à ce pays leur soutien le plus généreux et leur totale solidarité. Les syndicats pakistanais ont un rôle majeur à jouer dans l'immense travail de reconstruction économique des régions touchées par les inondations, et le gouvernement du Pakistan et les gouvernements donateurs devraient les associer à leurs projets de reconstruction du pays.

Conclusions

34. La rencontre ASEM VIII sera jugée sur la contribution qu'elle apportera en réponse à la profonde crise économique et de l'emploi à laquelle les pays membres de ASEM sont confrontés aujourd'hui. L'ASEM a pris les premières mesures en vue de l'élaboration d'une approche consensuelle dans la lutte contre les problèmes économiques communs en organisant ces dernières années des rencontres entre les ministres du travail et de l'emploi et des forums des partenaires sociaux. La troisième rencontre des ministres du travail et de l'emploi à Leyde doit décider de la mise en œuvre de l'ensemble des projets et recommandations proposés dans cette déclaration syndicale. Les dirigeants devraient s'engager à impliquer les

partenaires sociaux dans la planification, l'exécution et l'évaluation des projets de coopération de l'ASEM. En outre, le temps est venu pour l'ASEM d'aller plus loin et de créer un forum Asie-Europe pour l'emploi qui pourra, au sein de l'ASEM, offrir une présence institutionnelle aux représentants des travailleurs de l'ASEM.